



ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

publié le 29/09/2023

Les élections des représentants des parents d'élèves auront lieu le **vendredi 13 octobre prochain de 8h00 à 16h00** au collège.

Chaque parent, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible sous réserve de ne s'être pas vu retirer l'autorité parentale.

Un courrier explicatif concernant les modalités de vote accompagné du matériel nécessaire, vous sera adressé par l'intermédiaire de votre enfant, ou par courrier le cas échéant, pour le **6 octobre 2023**.

Il est important de participer à ces élections. En effet, la participation des parents d'élèves à la vie de l'établissement par l'intermédiaire de leurs représentants élus au conseil d'administration est essentielle car elle contribue au bon fonctionnement de l'institution scolaire.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.